



PROFIL

BIEN VIVRE

Applicable à compter de la V.5.1



SOMMAIRE

APPLICATION.....	2
Objectifs.....	3
Domaine d'application.....	3
Evaluation.....	4
EXIGENCES DU REFERENTIEL	5
Qualité de l'air intérieur.....	6
Qualité de l'eau.....	7
Fonctionnalités des lieux.....	7
Confort hygrothermique	8
Qualité acoustique	8
Confort visuel.....	9
Services & Transports.....	10
Bâtiment connecté	10
Réduction des Consommations d'Eau	11
Ressources Matières	11
Valorisation des ressources locales.....	12

APPLICATION



Objectifs

Le présent document définit les exigences que doit satisfaire une maison, une opération, pour être valorisée avec le profil BIEN VIVRE.

Le périmètre du profil s'inscrit dans les rubriques suivantes de l'engagement « Qualité de Vie » du cadre de référence du bâtiment durable, tout en valorisant des efforts par rapport au respect de l'environnement :

- › Qualité de l'air intérieur
- › Qualité de l'eau
- › Fonctionnalités des lieux
- › Confort hygrothermique
- › Qualité acoustique
- › Confort Visuel
- › Services & Transports
- › Bâtiment connecté
- › Réduction des Consommations d'Eau
- › Ressources Matières
- › Valorisation des Ressources locales

Domaine d'application

Le profil BIEN VIVRE :

- › S'adresse à un acteur déjà titulaire ou à un acteur en processus par maison ou opération
- › S'inscrit dans le processus de certification du Titulaire et suit les règles de certification NF Habitat - NF Habitat HQE.

Ce référentiel :

- › S'applique à une opération, NF Habitat ou NF Habitat HQE.
- › Est associé à l'applicatif NF 500-10 pour les typologies Maisons individuelles (IND) et Maison Individuelle de Particulier (MIP), à compter de la V.4.0, et vient en complément.

Evaluation

Le Demandeur doit respecter au **moins 30 points** du présent référentiel pour obtenir le profil BIEN VIVRE.

Le profil BIEN VIVRE s'inscrit dans le droit d'usage de la certification de la certification NF Habitat et NF Habitat HQE Construction Logement pour les Maisons Individuelles (IND) et Maisons Individuelles de Particulier (MIP) et suit les modalités d'intervention décrites dans les règles de certification NF Habitat - NF Habitat HQE.

Le demandeur Titulaire du droit d'usage peut choisir le Profil BIEN VIVRE sur une maison, une offre, une gamme, une opération, dès lors qu'une auto-évaluation NF Habitat ou NF Habitat HQE avec Profil a été réalisée.

Pour des opérations ou maisons conçues de manière répétitives ou similaire (par exemple, une gamme de maisons ou une opération de maisons), l'auto-évaluation est réalisée sur la gamme ou l'opération.

Lors des audits de suivi et de renouvellement, l'auditeur vérifie, sur la base de dossiers de conception, la capacité de concevoir et réaliser des maisons selon le profil BIEN VIVRE.

Un projet déclaré avec profil BIEN VIVRE pourra faire l'objet d'une revue de conception.

Dans tous les cas, les maisons seront contrôlées dans le cadre des missions de vérifications sur chantiers. Le choix de l'échantillonnage portera sur une ou des maisons Profil BIEN VIVRE aux stades les plus avancés selon les modalités d'intervention décrites dans les règles de certification NF Habitat - NF Habitat HQE.

Les modalités de délivrance de l'attestation de conformité et l'usage du marquage du profil sont données dans les règles de certification de la marque NF Habitat –NF Habitat HQE.



EXIGENCES DU REFERENTIEL



Le Demandeur doit respecter au **moins 30 points** du présent référentiel pour obtenir le profil BIEN VIVRE.

Qualité de l'air intérieur

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
<p>Un conduit d'extraction d'air [1] pour une hotte aspirante (indépendant de celui prévu pour la VMC) est présent dans la cuisine.</p> <p><i>[1] Celui-ci respecte les règles de construction et d'installation concernant les appareils à gaz non étanches et les poêles à bois.</i></p>	<p>QAI.1.1.9 2 points</p>	<p>Vérifier les dispositions de l'exigence dans la notice descriptive et plans</p>	-
<p>Les produits de pose (colles, ragréages, etc.) disposent du label EMICODE EC1+.</p>	<p>QAI.1.2.5 2 points</p>	<p>Vérifier les dispositions de l'exigence dans la notice descriptive</p>	<p>Attestation des marques de qualité des produits</p>
<p>L'étiquetage sanitaire A+ est respecté pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les revêtements de sols, murs et plafond ; • Les cloisons et faux-plafonds ; • Les isolants ; • Les menuiseries extérieures ; • Les produits destinés à la pose et à la préparation des produits. 	<p>QAI.1.2.2 2 points</p>	<p>Vérifier, dans la notice descriptive, l'étiquetage sanitaire des produits concernés</p>	<p>Vérifier l'étiquetage sur au moins 1 produit par catégorie dans la fiche technique produit, ou FDES ou sur emballage</p>
<p>L'installation de ventilation VMC est dimensionnée par un bureau d'études en phase conception.</p>	<p>QAI.2.4.50 1 point</p>	<p>Vérifier la présence de la note de calcul de dimensionnement réalisée</p> <p>Vérifier la bonne prise en compte des éléments de la note de calcul dans le dossier de conception</p>	<p>Vérifier la présence de la note de calcul de dimensionnement réalisée</p>

Chaque maison dispose d'au moins une salle de bain avec ouvrant extérieur .	QAI.2.6.7 2 points	Vérifier que les dispositions de l'exigence sont renseignées dans les plans	Vérifier la présence d'une fenêtre dans une salle de bain
--	-----------------------	---	---

Qualité de l'eau

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
En cas de présence d'eau dure (titre hydrotimétrique > 25° français), un dispositif antitartre est mis en œuvre.	QE.1.3.1 3 points	Vérifier que les dispositions de l'exigence sont renseignées dans la notice descriptive	Vérifier la présence du dispositif

Fonctionnalités des lieux

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
Les occultations des menuiseries extérieures des séjours et chambres sont motorisées et disposent d'un interrupteur propre à chaque menuiserie.	FL.1.1.2.6 1 point	Vérifier dans la notice descriptive que les dispositions de l'exigence sont prévues	Vérifier la présence d'occultations extérieures motorisées et d'interrupteurs
Les occultations des menuiseries extérieures des séjours et chambres sont automatisées .	FL.1.1.2.5 3 points	Vérifier dans la notice descriptive que les dispositions de l'exigence sont prévues	Vérifier la présence d'occultations extérieures motorisées et d'un dispositif d'automatisation

Confort hygrothermique

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
<p>Une surventilation nocturne en pièces principales est prévue dans le logement.</p> <p>Nota : La ventilation nocturne d'été (ou free-cooling nocturne) est un système de rafraîchissement sans utilisation de machine frigorifique qui consiste à refroidir un bâtiment entre autre par ventilation, en déchargeant le bâtiment de la chaleur accumulée en journée.</p>	CH.2.1.1 2 points	Vérifier que les dispositions permettant de justifier l'exigence sont précisées dans la notice descriptive	Vérifier la présence du système de surventilation nocturne (Système free cooling ou équivalent).
<p>100% des loggias et/ou terrasses de la maison (exposés Sud et Ouest) offrent des espaces ombragés.</p> <p>Par exemple : casquettes, pergolas, couvertures, etc.</p>	CH.2.2.3 3 points	Vérifier que les dispositions permettant de justifier l'exigence sont précisées dans la notice descriptive	Vérifier les plans d'implantation des espaces ombragés sur loggias et terrasses, etc.

Qualité acoustique

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
<p>Les cloisons entre les chambres et le séjour, la cuisine, les autres chambres, les salles d'eau et les WC présentent un $Rw+C$ supérieur ou égal à 39 dB. ^[1]</p> <p><i>[1] Il s'agit par exemple d'une cloison sèche de 72mm avec 1 BA13 + laine minérale de 45 mm + 1 BA13</i></p>	QA.6.1 2 points	Vérifier dans la notice descriptive, la prescription des cloisons	Vérifier la nature des cloisons

Les portes intérieures des pièces principales, cuisines et salles d'eau sont à âme pleine et munies de joints sur 3 côtés, avec un détalonnage limité à 1 cm pour les pièces principales et 2 cm pour les cuisines et les salles d'eau.	QA.6.2 2 points	Vérifier dans la notice descriptive, la prescription	Mesure du détalonnage
---	--------------------	--	-----------------------

Confort visuel

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
<p>L'indice d'ouverture (Io) des séjours (y compris avec cuisine ouverte) est supérieur ou égal à 15%.</p> <p>L'Io des cuisines fermées est supérieur ou égal à 10%.</p> <p>Les chambres ont un indice d'ouverture supérieur ou égal à 12%.</p>	CV.1.1.1.15 1 point	Vérifier le tableau récapitulatif des indices d'ouverture précisant la surface des pièces et des menuiseries extérieures concernées	Vérifier les indices d'ouverture des pièces et des menuiseries extérieures concernées en fonction de la surface et sur la base du tableau récapitulatif
La surface totale des baies de la maison, mesurée en tableau est supérieure ou égale à 1/5 ^{ème} de la surface habitable.	CV.1.1.1.3 2 points	Vérifier la note de calcul précisant la surface habitable et la surface totale des baies de la maison	Vérifier la note de calcul précisant la surface habitable et la surface totale des baies de la maison
<p>En plus des exigences de la norme NFC15-100, un second point d'éclairage [1] est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les cuisines (ouvertes ou fermées) de surface supérieure ou égale à 4m² ; • dans une salle d'eau. <p>[1] Un point d'éclairage = DCL + douille DCL</p>	CV.2.1.2 1 point	Vérifier le plan d'éclairage	Vérifier la présence de second point d'éclairage

Le système d'éclairage extérieur est commandé par un détecteur de présence couplé à un détecteur crépusculaire et une temporisation.	PE.6.8.9 3 points	Vérifier que les dispositions permettant de justifier l'exigence sont précisées dans la notice descriptive	Vérifier que le système d'éclairage extérieur avec détecteur est prévu
--	----------------------	--	--

Services & Transports

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
En cas de garages individuels, des dispositions sont prises permettant d'accueillir ultérieurement et en toute sécurité un point de recharge normal pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.	ST.3.5 2 points	Vérifier les plans du garage et la notice descriptive	Vérifier que le passage des gaines est prévu

Bâtiment connecté

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
La maison utilise au moins trois usages avec équipements connectés	BC.2.4.2.1 3 points	Vérifier que les dispositions permettant de justifier l'exigence sont précisées dans la notice descriptive	Vérifier les notices des équipements connectés

Réduction des Consommations d'Eau

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
<p>La robinetterie est certifiée NF 077 robinetterie et respecte les classements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mitigeur thermostatique douche : E1, C3, U3 ; • Mitigeur thermostatique bain/douche E3**ou E4** / E1*, C3, U3. 	RCE.3.2.9 3 points	Vérifier que les dispositions permettant de justifier l'exigence sont précisées dans la notice descriptive	Vérifier le classement des équipements sanitaires sur la fiche technique

Ressources Matières

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
<p>Les produits de construction neufs à base de bois sont issus de forêts éco-certifiées.</p> <p>Nota : Par exemple les labels PEFC ou FSC garantissent une gestion durable des forêts et luttent contre la déforestation.</p>	REM.1.2.2 1 point	Vérifier les dispositions de l'exigence dans la notice descriptive	Vérifier la présence des labels pour les produits concernés

Valorisation des ressources locales

Exigences	Equivalence dans NF Habitat 500-10 / 500-01	Dossier de conception	Contrôle sur chantier
<p>Au moins 2 produits [1] sont issus d'une filière locale [2] de valorisation matière des déchets ou d'une filière locale de production.</p> <p>[1] Produits de construction et/ou équipements</p> <p>[2] L'ensemble de la filière est local depuis l'extraction de matières premières jusqu'à l'assemblage final et située à une distance inférieure à 100 km entre le lieu de production du composant et la localisation du projet.</p>	VRL.2 3 points	Vérifier les dispositions de l'exigence dans la notice descriptive	Vérifier la localité du composant par exemple dans les FDES, PEP, fiche technique ou autre document justificatif